



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Formation sanitaire des apiculteurs

Réunion du comité d'experts apicole du
CNOPSAV du 16 octobre 2019

Formation sanitaire apicole des apiculteurs

- Concerne toutes les catégories d'apiculteurs (de loisir, pluriactifs, professionnels)
- Levier pour améliorer la santé du cheptel apicole français en faisant progresser les pratiques sanitaires de chaque apiculteur
- Professionnels : améliorer la **performance sanitaire des exploitations**, en lien avec l'amélioration de la performance économique
- Question de la formation initiale, de l'actualisation des connaissances tout au long de la carrière

Dispositif « Formation/information des apiculteurs aux bonnes pratiques sanitaires apicoles »

Principales caractéristiques du dispositif:

- Thématiques d'intérêt sanitaire pour la filière proposée pour avis au comité d'experts apicole du CNOPSAV
- Construction d'outils pédagogiques élaborés au niveau national dans le cadre d'un groupe de travail constitué d'experts issus de diverses organisations (vétérinaires, organisations sanitaires apicoles, scientifiques, institut technique, administration)
- Diffusion des formations en région (dont DROM/COM) par des acteurs sanitaires reconnus (vétérinaire, TSA)
- Dispositif subventionné par la DGAI dans le cadre du programme apicole européen : l'intervention du formateur auprès d'une assemblée d'apiculteurs et son déplacement financé dans le cadre de ce dispositif

Dispositif « Formation/information des apiculteurs aux bonnes pratiques sanitaires apicoles »

Dispositif mis en œuvre par la SNGTV

	Conception des outils pédagogiques	Diffusion des formations	Bilan des formations	Montant de la subvention en euros (50 % fonds DGAL / 50 % fonds Feaga)
2016/2017 (1 ^{er} aout au 31 juillet)	Varroa	/	/	
2017/2018	Aethina	Varroa	155 conférences 8298 apiculteurs formés	167752
2018/2019	Biosécurité	Aethina + Varroa DROM/COM	162 conférences 8488 apiculteurs formés	160789
2019/2020	?	Biosécurité	/	Budget de 150000 euros
2020/2021	?	?	/	Budget de 150000 euros
2021/2022	?	?	/	Budget de 150000 euros

Comment améliorer le dispositif ?

Comment augmenter le nombre d'apiculteurs formés : moyens à mettre en oeuvre ?

Formations sanitaires volontaires / formations obligatoires ?

Nouvelle thématique ?

Constitution d'un catalogue de formation (devant faire l'objet d'actualisation régulière) ?

Élaboration de formations spécifiques pour les apiculteurs professionnels ?